



## Le conducteur a fermé les portes on trainant le corps 2 mon frère

Par **peacelover2009**, le **17/02/2009** à **20:29**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter pour avoir des renseignements utiles.

Je vous raconte mon problème :

Mon frère est venu du Maroc pour étudier à Bruxelles, son dossier est en traitement à la commune de Molenbeek st jean. il n'a pas encore ni de mutuelle ni assurance puisque il n'a pas reçu de carte de séjour... Samedi le 17/02/2009 il est parti voir une cousine à Herstal, il a voulu prendre le bus N°5 en direction de Liège vers Herstal !! Il a essayé de monter mais il y'avait des gens qui payaient à la porte devant !! Mon frère avait le pied droit sur la marche de bus, le conducteur a fermé la porte sur son pied droit puis il commençait à rouler !! Que la logique des choses on ferme les portes qu'après de vérifier si il y'a personne !! La deuxième chose on vérifie les rétros avant de se déplacer (le conducteur est maître de son véhicule) !! Mon frère commençait à sursauter et en même temps taper avec ses deux mains sur la porte pour que le conducteur s'arrête !! Ce dernier à continuer à rouler croyant que mon frère insistait de monter dans le bus en tapant sur la porte !! la porte s'est ouvert et comme mon frère n'avait rien pour se tenir il est tombé par terre, le Bus lui a roulé sur sa jambe (fracture du fémur et le pied) il a subit une opération !! ....il y'a la police qui s'est déplacé pour faire l'enquête, l'agent de police était un peu spéciale avec mon frère et ma cousine et il a essayé de faire tout pour dégager le conducteur de ses responsabilités !!! L'assistance sociale de la clinique a fait le nécessaire en contactant l'assurance de transport qui a pris les charges d'hospitalisation à la clinique !!

Veuillez s'il vous plait m'informer si il y'a des démarches administratives, des aides pour étudiants, avocats bénévoles...etc.

C'est la première fois qu'on rencontre un problème pareil et on est perdu !!!

Je vous remercie d'avance tout le monde qui a pris du temps à lire ce message ou à nous donner des informations ou des idées utiles.

Par **Tisuisse**, le **18/02/2009** à **11:51**

Bonjour,

Votre cas s'étant produit en Belgique, il relève du droit pénal et du droit routier... belge. Allez consulter un avocat spécialiste de ce pays qui vous renseignera encore mieux qu'un forum... français.